
Article by an MPIfG researcher

Cornelia Woll: Lecture critique: Représentation, contrôle et légitimité démocratique dans l'Europe des vingt-cinq.
In: Revue Française de Sciences Politiques 54(6), 1030 - 1033 (2004). Presses de Sciences PO
The original publication is available at the publisher's web site: <http://dx.doi.org/10.3917/rfsp.546.1025>

LECTURES CRITIQUES

Presses de Sciences Po | *Revue française de science politique*

2004/6 - Vol. 54
pages 1025 à 1037

ISSN 0035-2950

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2004-6-page-1025.htm>

Pour citer cet article :

« Lectures critiques »,
Revue française de science politique, 2004/6 Vol. 54, p. 1025-1037. DOI : 10.3917/rfsp.546.1025

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

© Presses de Sciences Po. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LECTURES CRITIQUES

*Qui gouverne les corps ?*¹

L'ouvrage dirigé par Didier Fassin et Dominique Memmi est confronté aux difficultés classiques posées par l'ambition de réunir des contributions portant sur des objets différents et dont l'agrégation vise à dégager une logique de questionnement commune. De ce point de vue, le titre de l'ouvrage, *Le gouvernement des corps*, annonce clairement la problématique qui permet de guider la lecture de textes très différents les uns des autres, mais qui ont en commun de s'interroger sur la manière dont les corps des individus sont aujourd'hui sujets et objets des modes de gouvernement qui nous régissent. L'introduction de D. Fassin et D. Memmi place explicitement ce questionnement dans la filiation des analyses foucaaldiennes de la gouvernementalité², laquelle ne désigne pas seulement un rapport d'autorité et de discipline entre gouvernants et gouvernés, mais cherche, en deçà et au-delà de cette dimension, à inclure la question du pouvoir dans une analyse de la gestion des populations, qui instaure un va-et-vient entre le niveau individuel et le niveau collectif, entre le privé et le public, entre soi-même et les autres, les valeurs et les normes, les institutions et la construction des identités. Cette ambition très large, épousant l'évolution de l'analyse foucaaldienne du pouvoir, invite ainsi le lecteur à s'interroger sur la mutation des formes de gouvernement assises sur les usages du corps. Il s'agit de mettre en évidence les nouveaux acteurs de ces évolutions, les nouvelles « technologies » à l'œuvre, mais aussi les nouvelles normes qui en émergent et la manière dont les individus perçoivent ces processus, y participent, les autonomisent parfois, et en dégagent une signification propre qui les renvoie à eux-mêmes et à leurs constructions identitaires. Deux types de questions permettent de présenter cet ouvrage et d'en prolonger l'interrogation : le rapport à l'œuvre de Foucault et la question de la normativité sociale.

Si l'œuvre de Michel Foucault est toujours au cœur des modes intellectuelles de la science politique, le temps de la fascination et de la portée omni-explicative de ses analyses semble, en revanche, passé. Entre la critique et l'admiration, il reste, semble-t-il, de la place pour une forme de « droit d'inventaire » qui permet de choisir entre les différents Foucault et d'adapter ses usages à la spécificité des analyses sociologiques menées. Ainsi, dans *Le gouvernement des corps*, c'est clairement un second Foucault qui est utilisé, non pas le Foucault de *Surveiller et punir*³, portant l'accent sur la discipline des corps et leur normation par des institutions répressives, mais le Foucault des dernières années, insistant sur les « technologies douces », les pratiques de surveillance et d'auto-surveillance qui instaurent un rapport à soi particulier participant des technologies nouvelles du « bien gouverner ».

Dans son analyse des campagnes de prévention du tabagisme et de l'alcoolisme, Luc Berlivet examine la « biopolitique de l'éducation pour la santé » et revendique la rupture avec le Foucault des disciplines. L'analyse de ces campagnes permet, en effet, de montrer la transition d'un moralisme paternaliste à une forme publicitaire incitative cherchant à suggérer des comportements plutôt qu'à les imposer. De ce fait, le pouvoir en jeu passe par une valorisation de l'autonomie, par une forme de « ruse » du contrôle social, qui rend les individus acteurs de leur propre contrôle et les fait agir par souci de distinction, la ruse aboutissant, en dernière instance, à l'adoption du comportement jugé conforme. Les actions du Comité français d'éducation pour la santé peuvent ainsi être considérées comme des formes « d'incitations à la subjectivation », cette formule, quelque peu obscure, faisant du moins clairement référence au questionnement développé par Foucault à propos du « souci de soi »⁴. C'est également au second Foucault que D. Memmi réfère au sujet des pratiques qui régissent, aujourd'hui, les interventions médicali-

1. Didier Fassin, Dominique Memmi (dir.), *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, 2004.

2. Cf. Michel Foucault, « La gouvernementalité », cours du Collège de France, année 1977-1978, « Sécurité, territoire, population », 4^e leçon, 1^{er} février 1978, *Dits et Écrits*, Paris, Gallimard, tome III, 1994.

3. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1978.

4. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité. Le souci de soi*, Paris, Gallimard, tome III, 1984.

sées autour de la naissance et de la mort (IVG, IMG, fin de vie). Dans le prolongement de son ouvrage *Faire vivre et laisser mourir*¹, l'auteur examine ces biopolitiques au regard de la manière dont les institutions chargées de certaines pratiques pensent les corps qu'elles gèrent. Ici encore, il ne s'agit pas tant de punir que de surveiller, l'exercice médical devenant une forme de « contrôle des motifs » et d'activité de conseil, autour desquels se dessinent les bonnes pratiques et les motifs recevables². Les individus sont en charge d'eux-mêmes tout en étant insérés dans des institutions aux valeurs fortement codifiées, qui exercent une influence puissante en termes de normalisation : « On a à faire à un gouvernement s'appuyant sur les sujets, c'est-à-dire qui confie volontiers la gestion rationnelle de l'objet dont il entend réguler les usages (ici le corps) aux individus, qui évalueront eux-mêmes l'évolution probable de leurs données corporelles et feront eux-mêmes le calcul des risques et des coûts financiers de sa correction » (p. 137). D. Memmi se distingue ainsi des foucauldien plus « classiques », comme Agamben, Sloterdijk ou Bauman³, qui, d'après elle, font, à mauvais escient, dépendre l'exercice du biopouvoir de la figure centrale de l'État, figure qui, dans les pratiques contemporaines de la naissance et de la mort, délègue davantage qu'elle ne prescrit, les effets et les modalités de cette délégation méritant d'être plus attentivement examinés. En outre, D. Memmi déplore le confinement des analyses de Foucault relatives au souci de soi à la période de l'antiquité⁴, plaidant pour une réintroduction des questions directement politiques dans cette problématique. Elle invite ainsi à enrichir l'analyse du gouvernement des corps des contributions d'auteurs ayant mis en rapport les institutions et l'apprentissage par le corps, tels que Marie Douglas, Norbert Elias ou Pierre Bourdieu⁵.

L'adoption du second Foucault combiné à différents auteurs dans la problématique générale de l'ouvrage nous permet donc d'inscrire *Le gouvernement des corps* au rayon des opus néo-foucauldien. On remarquera cependant que certains contributeurs paraissent s'être affranchis de toute référence foucauldienne ou néo-foucauldienne. Les textes de Martine Bungener sur le transfert à domicile des activités de soins, de Marc Bessin et Marie-Hélène Lechien sur la participation des prisonniers aux soins, ou de Lilian Mathieu sur les politiques de la prostitution, se passent ainsi de Foucault et, pour certains d'entre eux, ne cherchent même aucunement à s'inscrire dans sa filiation. On pourrait ainsi considérer, en suivant certains auteurs, que les analyses développées dans cet ouvrage conservent tout leur intérêt, si on les détache d'une théorisation foucauldienne dont les évolutions historiques et les usages multiples ne clarifient pas nécessairement les questions posées.

La deuxième grande question posée par cet ouvrage collectif paraît être celle de la normativité sociale : quelles nouvelles normes sont produites par le gouvernement contemporain des corps ? Comment celles-ci sont-elles produites ? Et quel sens peut-on leur donner dans une perspective critique ou même dénonciatrice ? Cette vaste question renvoie à des dissensus déjà anciens relatifs aux usages de Foucault et à la problématique du contrôle social. En matière d'avortement, par exemple, et à partir d'une même base de questionnement, des auteurs comme D. Memmi et Marcela Iacub aboutissent à des conclusions différentes, M. Iacub considérant que les normes contemporaines de l'avortement offrent aujourd'hui un champ de liberté procréative inédit qui s'oppose à des conclusions exprimées en termes de normalisation des individus⁶.

1. Dominique Memmi, *Faire vivre et laisser mourir. Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris, La Découverte, 2003.

2. L'influence exercée par les médecins sur leurs patientes dans le domaine des interruptions de grossesse est ainsi particulièrement patente dans le maniement des échographies, où ce qui est montré et ce qui est dissimulé participe d'un pouvoir de suggestion critiquable. On retrouvera une réflexion similaire, mais plus descriptive, dans le dernier ouvrage de Luc Boltanski, *La condition fœtale. Une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Paris, Gallimard, 2004 ; cf. notamment le chap. 5 : « La construction des catégories fœtales ».

3. Cf., notamment, Giorgio Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Le Seuil, 1997 ; Zygmunt Bauman, *Conversations with Zygmunt Bauman*, Cambridge, Polity, 2001 ; Peter Sloterdijk, *Dans le même bateau. Essai sur l'hyperpolitique*, Paris, Rivages, 1996.

4. En référence à Michel Foucault, *L'herméneutique du sujet. Cours au Collège de France (1981-1982)*, Paris, Le Seuil/Gallimard, 2001.

5. À ces références, on pourrait ajouter l'essai très stimulant de Jean-Pierre Warnier qui cherche à construire une anthropologie de la culture matérielle rejoignant l'interrogation foucauldienne sur la subjectivation : Jean-Pierre Warnier, *Construire la culture matérielle. L'homme qui pensait avec ses doigts*, Paris, PUF, 1999.

6. Cf. Marcela Iacub, *Penser les droits de la naissance*, Paris, PUF, 2002.

Le questionnement relatif à la normativité sociale se retrouve dans un grand nombre de contributions qui prennent appui sur les analyses des pratiques corporelles déléguées aux individus et qui s'élaborent dans des agencements institutionnels peu codifiés. C'est là une question stimulante puisqu'elle donne à voir une forme de gouvernement délégué qui autorise des « ratés » du contrôle social et rend une lecture téléologique du pouvoir impossible. Martine Bungener analyse ainsi le transfert à domicile des activités de soins, qui permet de mettre en évidence la confrontation entre des univers normatifs très codifiés (le monde hospitalier) et des univers aux normes plastiques, comme le cadre domestique. Dans les situations étudiées par M. Bungener, une division du travail de soins entre des médecins dominants et des familles répondant à une fonction d'ajustement à l'univers médical apparaît nettement. L'analyse de ce type de transfert de soins offre ainsi un contrepoint intéressant aux lectures les plus optimistes de la démocratie sanitaire¹, la dichotomie savant/profane étant maximisée par cette forme de délégation qui laisse peu de place à l'émancipation des patients. La délégation est également au centre de la contribution de Marc Bessin et de Marie-Hélène Lechien, à propos des activités de soins en milieu carcéral. L'article analyse la dynamique normative née de la confrontation entre les logiques médicales et les logiques carcérales, ces logiques aboutissant à des pratiques et des vécus d'acteurs hétérogènes. Si les infirmières hospitalières gagnent une autonomie nouvelle par rapport aux médecins lorsqu'elle exercent en milieu carcéral, elles sont, cependant, également en charge du « sale boulot » qu'en l'absence d'aides-soignantes, les gardiens de prison refusent d'accomplir, les activités de soins apparaissant comme des tâches féminines entrant en conflit avec le rôle institutionnel de surveillance des détenus. Parallèlement, l'article décrit très bien la manière dont certains détenus se revalorisent et se réapproprient une forme de responsabilité en acceptant de prendre en charge leurs co-détenus dépendants, les ressources carcérales servant ici à bricoler efficacement une nouvelle fonction non codifiée au sein de la prison. Dans la délégation du gouvernement des corps, se combinent ainsi des éthiques professionnelles consolidées et des éthiques spontanément créées dans les situations à gérer, les normes construites n'apparaissant aucunement pré-déterminées ou téléguidées par les titulaires du pouvoir.

L'ensemble des analyses semble donc converger vers une forme d'incertitude quant aux formes du contrôle social, le gouvernement des corps étant un gouvernement délégué dont le sens global paraît difficile à construire ou à imputer à une entité centrale ou causale. Cette conclusion se trouve au cœur de la question de la normativité sociale, puisqu'il ne s'agit, en effet, pas simplement de savoir comment les normes sont produites, mais aussi quel est le sens que nous leur donnons. De ce point de vue, les contributions de l'ouvrage ne sont pas homogènes, la critique du contrôle social variant selon les auteurs. D. Fassin semble ainsi dénoncer, sans ambiguïté, les processus d'exposition des corps qu'il analyse dans les corpus de demandes adressées à la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales de Seine-Saint-Denis, ainsi qu'au préfet du même département. Ces « suppliques » portent sur des aides financières exceptionnelles ou des titres de séjour pour raisons humanitaires et ont en commun d'exposer le délabrement corporel et la misère physique et matérielle des demandeurs. Pour D. Fassin, l'épreuve de vérité individuelle par laquelle passent ces individus est également une forme d'humiliation qui opère comme un contrôle de la contestation, les demandeurs énonçant une vérité misérable d'eux-mêmes qui ne les autorise guère à se penser en sujets critiques. De même, l'analyse de Daniel Borillo de la « norme conjugale » hétérosexuelle comme norme de contrôle de la sexualité se place dans une position critique assumée. Dans la lignée d'un ouvrage précédemment co-écrit avec Pierre Lascoumes², D. Borillo dénonce le passage d'un contrôle par la pénalisation (droit pénal) à un contrôle par la civilisation (droit civil). Le PaCS est, à ce titre, une forme de marginalisation des formes de conjugalités homosexuelles, car il se tient à l'écart de la « bonne » norme, celle définie par le mariage hétérosexuel. Pour D. Fassin comme pour D. Borillo, le gouvernement des corps est au fondement d'une critique des normes et de la domination. À ces analyses, on peut en opposer d'autres qui révèlent, au contraire, la multiplicité des processus normatifs interdisant de soutenir une critique générale du gouvernement des corps. Le texte d'Alain Giami

1. La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, consacrant certains droits fondamentaux des patients, était, en effet, annoncée par le législateur comme une avancée significative en termes de « démocratie sanitaire ».

2. Daniel Borillo, Pierre Lascoumes, *Amours égales ? Le Pacs, les homosexuels et la gauche*, Paris, La Découverte, 2002.

consacré à la médicalisation de l'impuissance montre ainsi que ce processus de domestication par la norme médicale, qu'on décrit généralement comme médicalisation¹, aboutit paradoxalement à une démedicalisation de la sexualité. De même, les différentes positions sur la prostitution (abolition, réglementation, prohibition) analysées par L. Mathieu ne permettent pas de conclure à une critique globale d'une nouvelle forme de pouvoir sur les corps qui se traduirait par leur normalisation.

En définitive, l'ensemble des analyses développées invite à un pluralisme théorique relatif à l'interprétation des normes sociales et de leurs usages. De ce point de vue, un auteur tel que Michel de Certeau aurait pu assurer, avec Foucault, le patronage théorique de cet ouvrage, ses analyses des « arts de faire » rejoignant souvent les conclusions de certains auteurs, quant aux bricolages normatifs inventés par les individus dans des situations institutionnelles inédites².

Alexandre JAUNAIT
Institut d'études politiques de Paris

*Les écrits politiques de Max Weber*³

Est-il légitime de s'engager en politique lorsqu'on est un savant ? Oui, affirme, en actes, Max Weber, mais c'est en homme de science qu'il convient de le faire. Toute la force et la charge d'inquiétude de la pensée webérienne se retrouvent au fil de ces quelques quatre cents pages traduites, qui ne représentent pourtant qu'une partie seulement de la totalité des écrits de Weber sur ce sujet. Dans ces commentaires passionnés et passionnants des événements de 1905 ou de 1917 en Russie, ou de la situation politique de l'Allemagne de 1918 et 1919, le lecteur découvre combien l'action orientée par des valeurs détermine le cours des choses. Il découvre aussi, en Weber, l'intellectuel puissant qui, alliant responsabilité et conviction, atteint la « vocation politique » : Weber se veut ici un analyste qui met sa raison au service de sa passion. L'idéal scientifique de Weber serait-il pour autant polémique, comme le notait Adorno ? En fait, Weber s'engage totalement dans la défense du parlementarisme ou dans la dénonciation des risques contenus dans le processus de bureaucratisation, sans pour autant renoncer aux principes qui le guident dans l'exercice de son métier : probité, rigueur, refus du prophétisme. Cette nouvelle conception de la responsabilité du savant illustre combien on ne peut séparer ici la rigueur du savant et la conviction du politique. Au moment charnière de la constitution de notre vingtième siècle, à une époque en profonde mutation, traversée de révolutions, Weber fait figure de sociologue passionné.

La présente édition s'ouvre sur le texte de la leçon inaugurale que Max Weber donna en 1895 à l'Université de Fribourg-en-Brisgau, intitulée « L'État national et la politique de l'économie nationale ». Figurent ensuite, dans la présente traduction, trois textes (ou extraits) que Weber a consacrés à l'évolution politique de la Russie, les deux premiers datant de 1906, le troisième de 1917. Les six derniers textes ont été écrits entre 1917 et 1919. Ils traitent de questions politiques débattues en Allemagne concernant « le droit de vote et la démocratie en Allemagne », « le parlement et le gouvernement dans l'Allemagne réorganisée », « le socialisme », « la tâche à accomplir dans l'immédiat en matière de politique intérieure », « l'Allemagne nouvelle » et « le président du Reich ».

La lecture de ce dernier texte, paru en 1919 (p. 503-507), permet de revenir utilement sur la conception webérienne du charisme. Dans le cadre de son questionnement sur les conditions d'émergence d'un leader charismatique, Weber fait appel aux seuls faits sociologiques, à savoir l'état de la société civile ou, plus particulièrement, d'un groupe social. Il apparaît ainsi que les techniques de fabrication du charisme varient en fonction des conditions historiques. En outre, l'hypothèse selon laquelle une corrélation existe entre l'apparition des leaders charismatiques et la faiblesse de la structuration politique suggère l'idée d'une fonctionnalité du charisme. Par ailleurs, certains ont insinué que la doctrine webérienne de la domination charismatique avait

1. Cf., notamment, Pierre Aïach, Daniel Delanoë (dir.), *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos, 1998.

2. Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, Paris, Gallimard, 1990.

3. Max Weber, *Œuvres politiques (1895-1919)*, traduit de l'allemand par Élisabeth Kauffmann, Jean-Philippe Mathieu et Marie-Ange Roy, présentation d'Élisabeth Kauffmann, introduction de Catherine Colliot-Thélène, Paris, Albin Michel, 2004.

pu contribuer à inciter mentalement le peuple allemand à l'acclamation d'un *Führer* en 1933. De telles allégations dévoilent les mésinterprétations dont souffre encore Weber, qui « aurait lui-même combattu de toutes ses forces le national-socialisme »¹, d'une part, en raison des valeurs que cette idéologie véhicule, et, d'autre part, parce que Weber (mort en 1920) avait certes imaginé la restauration d'un « chef politique charismatique », mais dans le cadre d'un État de droit, dans une démocratie, fût-elle plébiscitaire, et non dans celui d'un État hégémonique fasciste ayant recours à une violence totalitaire. Sur le plan intellectuel, Carl Schmitt, élève de Weber, a repris sa conception du président du Reich élu du peuple comme chef politique. Cependant, là encore, contre l'idée trop souvent répandue d'une filiation entre le sociologue et le philosophe catholique conservateur, il faut plutôt voir en Carl Schmitt un adversaire de Weber, qui rejette les composantes constitutionnelles que celui-ci maintenait pour encadrer le charisme du président du Reich et déforme ainsi ses thèses en les poussant à l'extrême².

La lecture des écrits politiques de Weber montre combien Weber s'oppose ici à Durkheim dans la place qu'il accorde au politique, comme le soulignait Raymond Aron dans sa leçon inaugurale de 1970 au Collège de France. Leur lecture s'avère surtout féconde pour l'intelligibilité de la pensée politique de Weber, avec des développements décisifs sur la domination politique, mais aussi sur l'action collective (voir les développements de « À propos de la situation de la démocratie bourgeoise en Russie », p. 138-179), mais, plus encore, on redécouvre le déploiement d'une sociologie historique et d'un comparatisme, convoquant ici principalement la triple référence à la situation politique allemande, marquée par la guerre, la révolution et la proclamation de la République, aux révolutions russes, mais également à la Révolution française, sans pour autant sombrer dans l'ethnocentrisme, qui consiste à observer autrui non point pour lui-même, mais pour mieux se regarder soi-même. Cette attitude que Mommsen prête à Weber se révèle bien peu fondée, quand on découvre la casuistique wébérienne qui se passionne pour le cas précis étudié et à chaque fois nouveau. Mais plus encore, ces écrits, qui s'attachent à montrer l'importance cruciale des révolutions pour l'histoire de l'humanité, ne peuvent plus être soupçonnés de relativisme. Bien au contraire, un rationalisme exacerbé se manifeste dans les réflexions de Weber.

De même, par la référence minutieuse aux événements fondateurs du vingtième siècle, mais également par la caractérisation de processus tels que les révolutions et/ou la bureaucratisation³, Weber place au cœur de son analyse les mutations contemporaines qu'il observe et qui dessinent, selon lui, une emprise croissante des fonctionnaires, plus largement des bureaucrates, ceux-ci se singularisant par un *ethos* forgé dans la discipline bureaucratique (rationalité et impersonnalité) : le bureaucrate spécialisé correspond à l'homme de la « profession-vocation » (*Berufsmensch*), au service tant de l'entreprise moderne que de l'administration étatique. La bureaucratie, notion descriptive et non péjorative pour Weber, caractérise l'État, l'entreprise, le parti ou l'Église et constitue, sous sa forme pure, le mode d'administration approprié à l'exercice de la domination rationnelle-légale.

Tout en se réjouissant que le public non-germanophone puisse enfin accéder à ces textes, on regrettera cependant de ne pas être en présence ici d'un travail irréprochable.

Le parti éditorial, s'il en est un, pose question. Pourquoi avoir choisi de reprendre, pour l'essentiel, le recueil établi en 1921 par Marianne Weber et fortement remanié par Johannes Winckelmann en 1958, alors même que l'édition allemande critique des œuvres complètes, par ailleurs largement utilisée par les traducteurs pour la confection des notes, offrait la possibilité

1. Wolfgang Mommsen, *Max Weber et la politique allemande (1890-1920)*, Paris, PUF, 1995, n. 74, p. 511.

2. *Ibid.*, p. 418, ainsi que Catherine Colliot-Thélène, « Carl Schmitt contre Max Weber : rationalité juridique et rationalité économique », dans Carlos-Miguel Herrera (dir.), *Le droit, le politique autour de Max Weber*, Hans Kelsen, Carl Schmitt, Paris, L'Harmattan, 1995. Sur le positionnement théorique de Weber, qui n'est réductible ni au « positivisme décisionniste » (Carl Schmitt), ni au courant « normativiste » (Hans Kelsen), cf. Michel Coutu, « Rationalité juridique et légitimité du droit chez Max Weber », dans Pierre Lascoumes (dir.), *Actualité de Max Weber pour la sociologie du droit*, Paris, LGDJ, 1995, p. 199-220.

3. Sur ces points, cf. les analyses de François Chazel qui, en précurseur, avait éclairé ces dimensions de la pensée politique de Weber dans deux contributions importantes : « La conception de la révolution dans l'œuvre de Max Weber : la portée des écrits sur les révolutions russes », *L'année sociologique*, 46 (2), 1995, p. 117-140, et « Éléments pour une reconsidération de la conception wébérienne de la bureaucratie », dans Pierre Lascoumes (dir.), *op. cit.*, p. 179-198, textes repris dans *Aux fondements de la sociologie*, Paris, PUF, 2000 (Sociologies), respectivement p. 183-203 et p. 205-226.

d'autres choix ? Et quitte à reprendre ce recueil, pourquoi n'avoir pas repris aussi le titre (*Écrits politiques*) qui correspond bien à la nature de ces écrits (*Politische Schriften*) ? De même, le lecteur aura rectifié la coquille malheureuse qui s'est glissée dans le titre de la traduction du premier texte du recueil, puisqu'il faut lire « La politique de l'économie nationale », ou mieux « La politique économique nationale », et non « La politique de l'économie politique » (p. 111), pour être fidèle au titre que Weber avait donné à sa leçon inaugurale de 1895 : *Der Nationalstaat und die Volkswirtschaftspolitik*. La longue fresque de l'histoire juridique et politique de l'Allemagne et de la Russie, qu'Élisabeth Kauffmann nous propose en guise de présentation, aurait gagné à lier ces événements internationaux au traitement problématisé qu'en propose Weber et ne saurait remplir l'office de notes en bas de page, indispensables pour éclairer ici les nombreuses références que recèlent ces écrits.

Quant à la traduction, si on doit en saluer l'excellente qualité littéraire, on peut aussi en regretter les flottements et les ambiguïtés dès que sont concernés des concepts sociologiques-clés. Ainsi *Macht* traduit par « pouvoir » quand il est question de l'évidence de « puissance ». L'absence d'élucidation critique de ce concept provoque d'emblée des flottements repérables dans la traduction du premier texte, la leçon inaugurale de 1895 où les notions de « pouvoir » et de « puissance » sont prises l'une pour l'autre au détriment d'une traduction rigoureuse et du sens même de certains énoncés de Weber, qui deviennent quasiment incompréhensibles. Un exemple de risque de confusion et d'incompréhension : « politique de pouvoir » pour « politique de puissance » ou encore « intérêts de pouvoir » au lieu de « intérêts de puissance » (p. 131-133). Mais, au-delà des incompréhensions provoquées, ce flottement dans la traduction trahit une ignorance : celle de la signification de l'État de puissance (*Machtstaat*), conception très présente dans l'Allemagne du 19^e siècle. *Der Staat ist Macht* : l'État est puissance. Telle est la formule d'Heinrich von Treitschke, ami de Bismarck et principal théoricien de cette conception où la force apparaît comme le principe de l'État. Treitschke, que Weber connut en tant que professeur et dont il réprouvait la propagande démagogique et idéologique, valorise les grands États au détriment des petits, justifie l'amoralité de l'État et affirme que l'individu doit se sacrifier à cette collectivité plus haute que lui. Comment, dès lors, préférer le plus souvent le concept de « pouvoir », inopérant, lorsque c'est la « puissance » qui est en jeu, selon la distinction spinoziste entre *potestas* et *potentia* ?

Le terme allemand de *Stand* soulève également de graves problèmes aux traducteurs, qui non seulement le font figurer en l'état dans l'index, mais plus encore décident de le traduire plus d'une fois par « caste » ou « corporation », alors qu'il s'agit d'« état », de « corps » ou d'« ordre » et que, plus généralement, le régime conceptuel de ce terme dans le lexique des sciences sociales rend impossible un tel choix de traduction, dont le recours ne peut conduire qu'à des mésinterprétations théoriques, voire à des aberrations historiques, comme en témoignent les flottements de la traduction de ce mot qui oscille entre « caste » (on trouve ainsi une « caste des Junkers », p. 131-132), terme on ne peut plus inapproprié, et celui de « classe » (on découvre que les Junkers constitueraient une « classe industrielle ») quelques pages seulement plus loin. Que dire de *Mittelstand*, bizarrement traduit par « état intermédiaire » ? Même si l'équivalent consacré en français (« les classes moyennes ») peut faire problème en l'occurrence, cela ne saurait justifier le choix retenu.

Autre choix problématique : le terme de *Beamte*, systématiquement traduit par fonctionnaire, alors qu'il désigne, plus largement, le bureaucrate, l'homme de bureau, que l'on peut donc retrouver hors de l'administration, dans les entreprises, les partis politiques et les syndicats, par exemple. Tout lecteur de Weber sait combien celui-ci étudie, avec minutie, le processus de bureaucratisation, tant de la sphère politique que de la sphère économique caractérisée par le développement du capitalisme moderne. La réduction du *Beamte* provoque quelques aberrations, telles que « fonctionnaire de parti » (p. 156) ou encore « fonctionnaire syndical » (p. 178), à la place de « permanent » qui aurait sans doute été plus adéquat. Pire encore, les développements très intéressants au sein du texte intitulé « Le socialisme », dans lequel Weber dialogue avec Marx (p. 477-484) à propos d'une « dictature des bureaucrates » qui se serait substituée à la « dictature du prolétariat », prend ainsi un tour étrange, au point d'en arriver à l'invention d'un autre oxymore avec la traduction d'un « fonctionnaire privé » (p. 484) en lieu et place de « bureaucrate au sein du secteur privé » !

Enfin, la traduction systématique de *Führer* par « chef » confère d'emblée aux analyses wébériennes une connotation politique alors que la question traitée est celle de la nature et de la sélection des « dirigeants » politiques. On relèvera aussi quelques incongruités étonnantes de la part de germanistes chevronnés, glanées ici ou là, comme un « parle-

mentarisme de profession-vocation » (p. 369) ou des « socio-politiciens des bois et des prés » (p. 137), pour qualifier leur naïveté ou leur manque de sérieux ou d'expertise.

L'index trahit ces hésitations de traduction. Des entrées telles que « vérifiable », « vie », ou encore « victoire », laissent le lecteur, familier de Weber ou non, quelque peu perplexe. En revanche, on regrettera l'absence d'entrées telles que « idéologie » ou « intellectuel ».

Le plus étonnant demeure néanmoins la bibliographie, d'une brièveté inversement proportionnelle à l'ampleur des développements de Weber pour la moindre des questions. Cette bibliographie étonne à tel point qu'elle paraît l'élément le plus étranger à cet ouvrage. Condamnée par son parti pris de ne citer que des références disponibles en français, la bibliographie s'interdit d'emblée d'accéder au statut d'appareil critique, car elle écarte de nombreux commentateurs des écrits politiques de Weber, au premier rang desquels David Beetham ¹, et elle provoque une inégalité de traitement entre des spécialistes allemands de l'œuvre de Weber comme Wilhelm Hennis, traduit en français, et les nombreux travaux, pourtant décisifs, de Wolfgang Schluchter, dont la contribution décisive que constituent les pages qu'il a rédigées en introduction à la conférence de Weber « *Politik als Beruf* » pour l'édition critique disponible en Allemagne. Une même inégalité de traitement, encore plus incompréhensible celle-ci, tient dans la citation de références ne traitant pas de la pensée politique de Weber (les actes des colloques de Grenoble et de Sofia, plus encore l'ouvrage de Gislain sur la pensée économique !) et, à l'inverse, dans l'omission de contributions décisives comme celles de Jean-Pierre Grossein dans ses présentations érudites des œuvres de Weber, telles que *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* ², *Confucianisme et taoïsme* ³ ou encore de *Sociologie des religions* ⁴. Doit-on y voir un oubli délibéré lorsqu'on découvre que d'autres présentations, telles celles de Michel Coutu ou de Catherine Colliot-Thélène, dont on ne discutera pas la valeur, ont, elles, été privilégiées ?

Le défaut de travail éditorial, qui entache la valeur de cette traduction, conduit à une question plus fondamentale : pourquoi éluder les résultats du travail philologique ? Pour qui douterait encore de l'importance de l'histoire de l'établissement des textes, il suffit de renvoyer le lecteur soit aux vifs débats suscités en Allemagne autour de l'établissement du texte *Économie et société*, dont la publication, largement posthume, a été l'objet de vives disputes Outre-Rhin ⁵, soit aux disputes tout aussi vives provoquées en France par les défauts majeurs des traductions françaises ⁶. Pourquoi s'interdire d'offrir au lecteur les bonheurs de l'intertextualité associés à ceux d'une meilleure compréhension de l'œuvre et de la problématique de Max Weber, reposant sur un ensemble de textes dont l'édition aurait gagné à reposer sur un strict travail sur les sources ? Pourquoi le lecteur français ne dispose pas, pour l'heure, d'une présentation des derniers résultats du travail philologique monumental réalisé par les wébériens allemands ? On ne se lassera pas de rappeler combien, dans l'état actuel de l'édition critique allemande, il est dommage de ne pas trouver en français de travaux d'une valeur égale à ceux entrepris par les wébériens allemands, dont la rigueur philologique et la profondeur analytique ne trouvent, en France, qu'une pâle et partielle réplique, à de rares exceptions près, dont, en

1. *Max Weber and the Theory of Modern Politics*, Cambridge, Polity Press, 1985.

2. Paris, Gallimard, 2003, p. V-LVIII, réédité en collection « Tel » en 2004.

3. Paris, Gallimard, 2000, p. I-XXI.

4. Paris, Gallimard, 1996, p. 51-129.

5. Cf. Friedrich H. Tenbruck, « Das Werk Max Webers : Methodologie und Sozialwissenschaften », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Jg. 38, Heft 1, 1986, p. 13-31 ; Wolfgang Schluchter, « Max Webers Beitrag zum "Grundriß der Sozialökonomik" : Editionsprobleme und Editionsstrategien », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Jg. 50, Heft 2, 1998, p. 327-343. Cf. également Hiroshi Orihara, « Max Webers Beitrag zum "Grundriß der Sozialökonomik" : Das Vorkriegsmanuskript als ein integriertes Ganzes », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, Jg. 51, Heft 4, 1999, p. 724-734, et la réplique de Wolfgang Schluchter, « "Kopf" oder "Doppelkopf". Das ist hier die Frage », *ibid.*, p. 735-743. Ces textes sont repris dans Wolfgang Schluchter, *Individualismus, Verantwortungsethik und Vielfalt*, Velbrück Wissenschaft Weilerswist, 2000.

6. Cf. les analyses critiques développées par Jean-Pierre Grossein à propos de la première traduction, qui avait été dirigée par Chavy et Dampierre (Paris, Plon, 1964) : « Peut-on lire en français *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* ? », *Archives européennes de sociologie*, 40 (1), 1999, p. 125-147. Sur la traduction d'Isabelle Kalinowski (Paris, Flammarion, 2000), il faut lire Jean-Pierre Grossein, « À propos d'une nouvelle traduction de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* », *Revue française de sociologie*, 43 (2), 2002, p. 653-671.

particulier, les travaux d'édition, de traduction et de présentation de Jean-Pierre Grossein cités plus haut.

Mais ne boudons pas notre plaisir. Malgré ces faiblesses, la lecture de ces écrits offre au lecteur un modèle de compréhension de notre modernité politique, mais aussi une voie royale d'entrée dans les problématiques de Weber.

À l'heure de ce que d'aucuns aiment, en France, à qualifier de « renouveau de l'engagement intellectuel », la lecture des écrits politiques de Weber constitue une source de méditation : l'engagement total et sans faille de Weber pour le parlementarisme permet la compréhension, en actes, de ce qu'il entendait par le « rapport aux valeurs » et offre la démonstration exemplaire de la responsabilité politique du savant ; on y trouve aussi un modèle d'exigence et d'ambition critique. Si ces écrits politiques ne recèlent pas une théorie générale du fonctionnement politique des sociétés à proprement parler, ils doivent être mis en parallèle avec le corpus théorique et méthodologique qui les sous-tend et auquel la figure intellectuelle de Max Weber est indissociablement liée. Une lecture possible de ceux-ci pourrait d'ailleurs consister à mettre au jour l'existence d'une véritable théorie sociologique contenue, à l'état latent, dans l'ensemble de ses écrits politiques. Si l'on présente classiquement, et à juste titre, Weber comme un théoricien de l'État et de la politique de grande envergure, au point de le considérer comme le fondateur de la sociologie politique, rares étaient ceux, en revanche, qui le connaissaient comme un brillant observateur de la chose politique¹.

Laurent FLEURY
Université Paris VII-Denis Diderot

*Représentation, contrôle et légitimité démocratique dans l'Europe des vingt-cinq*²

L'Union européenne, « moins qu'une fédération, plus qu'un régime »³, est un système politique tiraillé entre le respect dû à la souveraineté de ses États membres et le besoin d'une production démocratique des politiques publiques. Or, sur ce deuxième point, un grand nombre d'observateurs a souligné le « déficit démocratique » de l'Union et la nécessité de bâtir un système transparent et responsable devant ses citoyens. Malheureusement, le mimétisme des systèmes institutionnels qui existe au niveau national se heurte aux exigences d'une coopération entre États. La question devient alors : quelle forme de démocratie l'Union européenne peut-elle fournir ? Est-elle capable de répondre aux attentes qu'on devrait avoir d'un lieu de production politique, alors que l'accession de dix nouveaux membres aiguise encore le caractère international du projet européen ? Cette question est au cœur du débat constitutionnel d'aujourd'hui et revient dans un certain nombre d'ouvrages scientifiques sur la construction européenne. Pour donner un aperçu de la discussion, nous proposons ici une lecture croisée de plusieurs ouvrages en français, écrits ou dirigés respectivement par Paul Magnette et Sabine Saurugger, et qui abordent cette problématique sous des angles différents.

Dans *Contrôler l'Europe*, Paul Magnette souligne avec pertinence ces questions en rappelant la crise de légitimité des institutions européennes qui a culminé avec la démission collective de la Commission présidée par Jacques Santer, le 15 mars 1999. Depuis, l'enjeu de la responsabilité (*accountability*) apparaît comme le pivot de toute réforme des institutions européennes. Dans un système complexe, la question de la gouvernance démocratique, souligne P. Magnette, n'est pas uniquement affaire de représentativité, mais aussi de responsabilité : « Les sociétés libérales se qualifient de démocratiques en dépit du fait que le peuple

1. La traduction des *Œuvres politiques* de Max Weber a déjà fait l'objet d'un premier commentaire de Laurent Fleury dans *La Quinzaine littéraire*, 884, 16-30 septembre 2004, p. 21.

2. Paul Magnette, *Contrôler l'Europe : Pouvoir et responsabilité dans l'Union européenne*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2003 ; Paul Magnette (dir.), *La Grande Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2004 ; Sabine Saurugger, *Européaniser les intérêts ? Les groupes d'intérêt économiques et l'élargissement de l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2003 ; Sabine Saurugger (dir.), *Les modes de représentation dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2003.

3. William Wallace, « Less than a Federation, More than a Regime : The Community as a Political System », dans Helen Wallace, William Wallace, Carole Webb (eds), *Policy-making in the European Community*, Chichester, Wiley, 1983, p. 403-436.

n'y exerce pas le pouvoir, parce que ceux qui le font en son nom sont soumis à son contrôle »¹. S'appuyant sur cette distinction, le livre dresse un tableau détaillé des moyens dont disposent les citoyens européens pour encadrer l'activité de leurs institutions. Dans une première partie, il se penche sur la voie parlementaire, comme instrument de contrôle des institutions européennes, notamment sur la Commission, sur les agences indépendantes, comme la Banque centrale européenne, et sur le Conseil. Une deuxième partie s'interroge ensuite sur des formes de contrôle plus directes par les citoyens : le recours à la voie judiciaire, le droit de pétition et le recours au médiateur. L'examen de ces différentes voies amène P. Magnette à constater les lacunes du système politique européen, tout en soulignant combien celles-ci sont liées au « caractère hybride » de l'Union.

L'aperçu de P. Magnette fournit une liste instructive des leviers qui sont formellement à la disposition des citoyens européens. Pourtant, l'intérêt pour les instruments formels laisse dans l'ombre les modes de contrôle plus informels et plus novateurs. Ainsi, on peut se demander si le recours aux manifestations et à l'opinion publique n'est pas d'une portée équivalente, voire supérieure, à l'action des médiateurs européens. Similairement, le tissu associatif qui s'est formé à Bruxelles semble permettre à certains groupes d'être représentés et d'espérer ainsi peser sur la marge de manœuvre des décideurs européens.

C'est dans cette perspective que Sabine Saurugger s'intéresse aux *Modes de représentation dans l'Union européenne*. Comme l'analyse de P. Magnette, cet ouvrage collectif souligne que les voies classiques de la représentation ne suffisent pas pour assurer une légitimité démocratique à l'Union. Ceci est dû à la faible mobilisation des citoyens lors des scrutins européens (B. Cautrès), aussi bien qu'à l'ambiguïté du statut du Parlement européen, qui répondait, à sa création, « à une triple logique symbolique, de mimétisme institutionnel et de contrôle : en aucun cas il n'était question de souveraineté parlementaire » (O. Costa/J. Navarro). Enfin, même le rôle du Conseil semble poser des problèmes de légitimation démocratique, puisque la délibération dans cet organe de décision est souvent quelque peu opaque et sans contrôle direct des citoyens (Ph. Sherrington). Si la représentation électorale ne suffit pas à faire de l'Union européenne un système démocratique classique, S. Saurugger poursuit la réflexion en indiquant la recombinaison possible des modes de représentation classique. Dans la deuxième partie du recueil, les auteurs s'interrogent ainsi sur la représentation symbolique de l'Union européenne (F. Forêt) et le travail des commissaires plus particulièrement (A. Smith/J. Joana), ainsi que sur l'effet de la participation des associations à l'élaboration politique (J. Weisbein et S. Smismans). En effet, les groupes d'intérêt qui participent souvent de près aux comités d'expertise constituent un mode de représentation particulier, qui est souvent négligé dans les analyses institutionnelles de la représentation politique : l'expertise (C. Radaelli).

Comprendre la dynamique européenne implique donc d'observer comment les groupes d'intérêt occupent les espaces laissés vacants par un système politique en mal de représentativité. Une telle analyse est l'objectif du livre *Européaniser les intérêts* de S. Saurugger, tiré de sa thèse de doctorat. La question centrale du livre est de savoir si l'Union européenne produit un mode communautaire de représentation des intérêts, entraînant ainsi une convergence entre les différentes traditions nationales. En analysant les filtres de la structure d'opportunité au niveau européen et la marge de manœuvre laissée aux particularités nationales, S. Saurugger répond par la négative. L'Union ne donne pas à voir un système homogène de groupes d'intérêts, mais plutôt une « mosaïque » de formes de représentations qui sont, le plus souvent, déterminées par des contraintes nationales.

La formalisation de l'argument de S. Saurugger convainc moins² que l'analyse très fine des chapitres individuels et le livre brille surtout par une connaissance remarquable de la littérature anglophone, française et allemande. Comme dans son ouvrage dirigé, S. Saurugger problématise la participation des groupes d'intérêt en montrant que les contraintes qui pèsent sur la mobilisation des différents groupes divergent très fortement selon l'enjeu politique, la politique nationale et même l'organisation du groupe. Au niveau communautaire, les incitations de la Commission peuvent également diverger. La sollicitation d'expertise, par exemple, varie selon les domaines. Alors que la Commission sollicite activement les groupes économiques en matière électronucléaire, la compétence des groupes agricoles est nettement moins recherchée.

1. Cf. également Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

2. Le « contexte étatique » ou le « contexte institutionnel communautaire » sont-ils vraiment des « variables » ?

La participation par l'expertise n'est pas neutre, elle est fortement politisée¹. Une des leçons principales du livre est donc qu'il serait illusoire de penser que la participation de groupes d'intérêt permettra une représentation homogène et égale des intérêts sociétaux².

On opposera ainsi à l'analyse des nouveaux modes de représentation l'objection que ces canaux de représentation ne constituent guère des leviers de contrôle démocratique fiable. Si la représentation électorale est trop faible au niveau européen pour fournir une légitimité démocratique, la participation politique des groupes d'intérêt est encore plus problématique. L'Union européenne pourrait s'en trouver biaisée, contrairement à la vision optimiste qui veut qu'un système politique pluraliste tolère parfaitement la compétition des intérêts, si celle-ci est assez libre et fournie. D'un côté, il est improbable que tout groupe d'intérêt ait assez de ressources pour se faire entendre au niveau européen, de l'autre côté, la structure d'opportunité semble donner une prime aux gagnants et donc favoriser ceux qui ont déjà accès aux institutions européennes³. À l'analyse de la participation des groupes privés s'applique donc le constat que fait P. Magnette quant aux modes de contrôle et, donc, au fonctionnement démocratique de l'Union européenne en général : « Le système politique européen permet aux citoyens actifs d'agir, mais ne rend pas actifs les citoyens qui ne le sont pas ». En l'absence d'une sphère publique et d'une citoyenneté proprement européennes, les défis démocratiques de l'Union sont encore loin d'être résolus.

Cette vision pessimiste semble d'autant plus déconcertante dans le contexte de l'élargissement que P. Magnette examine dans le recueil *La Grande Europe*. L'entrée de dix nouveaux membres, l'élargissement le plus important dans l'histoire de l'Union, met en évidence le caractère international et diplomatique de la construction européenne et semble éloigner l'ambition d'un système politique démocratique. Toutefois, s'adressant à ceux qui voient « poindre une crise européenne durable », l'ouvrage collectif réfute l'hypothèse selon laquelle la Grande Europe serait condamnée à la paralysie. P. Magnette souligne que les tensions et les conflits sont inhérents au projet européen depuis ses origines, « au point qu'elles en sont devenues banales ». Encadrées par dix thèses de P. Magnette sur les avancées et les défis de la construction européenne, les contributions se penchent sur quatre dimensions du système politique européen. Une première partie sur les institutions et la vie politique revient sur la recherche d'une constitution pour l'Europe à vingt-cinq (N. Levrat et P. Magnette) et sur la représentation parlementaire au niveau national et supranational (P. Delwit, A. Noury, et J.-M. De Waele). Une deuxième partie s'interroge sur la régulation du marché européen à partir d'études de cas de différents secteurs ou d'enjeux, comme la libéralisation des services publics (M. Dony/C. Smits et M. Dewatripont/P. Legros) ou la gouvernance des entreprises (M. Becht), par exemple. Dans une troisième partie, les auteurs examinent les activités régaliennes de l'Union européenne avec des études juridiques (E. Bribosia, D. Waelbroeck et G. Vandersanden) de l'espace pénal (A. Weyembergh) et de l'immigration (D. Duez). Enfin, une quatrième partie analyse l'Union européenne comme acteur international. L'élargissement nécessite, en effet, de bien sonder les défis de la diplomatie et de la sécurité (M. Telò, B. Delcourt et E. Remacle).

Ces exemples de contributions rendent visible la taille de l'enjeu de l'élargissement, que l'ouvrage collectif de 24 auteurs tente de mettre en évidence. Pourtant les conclusions générales sont optimistes. L'inquiétude que soulève le fonctionnement à vingt-cinq naît de la recherche d'un modèle européen qui portera en soi toutes les solutions aux défis de la construction européenne. Un tel modèle n'existe pas encore, même dans les domaines les plus intégrés, comme le soulignent les contributions individuelles. Mais au lieu de construire et d'imposer des « modèles européens », l'objectif de l'Union est plutôt de maintenir les principes de base de la coopération : bâtir un espace de liberté, de sécurité et de justice qui garantit la prospérité et la cohésion sociale tout en maintenant un équilibre international. Avec une grande connaissance de l'Union européenne et une bonne intuition, P. Magnette résume élégamment les enjeux et l'acquis de la refondation européenne suite à l'élargissement, en énonçant les côtés positifs, mais aussi les ambi-

1. Ce constat confirme l'analyse de Claudio Radaelli dans Sabine Saurugger (dir.), *Les modes de représentation...*, op. cit. Cf. également Sabine Saurugger, « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, 52 (4), août 2002, p. 375-403.

2. Ceci s'applique même au niveau des groupes « les plus puissants », les groupes économiques, qui sont au centre de l'étude de Sabine Saurugger.

3. Cf. Richard Balme, Didier Chabanet, « Introduction », dans Richard Balme, Didier Chabanet, Vincent Wright (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 21-120.

guités du processus. Son analyse semble particulièrement juste, malgré le fait que certaines de ses thèses sont presque en contradiction ¹. Mais il semble que cela reflète tout simplement la réalité communautaire elle-même. Le premier enseignement de ce livre est donc peut-être la continuité des contradictions, des tensions et des ambiguïtés du projet européen.

C'est cette impression qui émerge de l'ensemble des quatre ouvrages. La représentation, le contrôle et, donc, le fonctionnement démocratique de l'Union restent des problèmes réels de la construction européenne, mais ils devraient être mesurés à l'aune des succès historiques de la coopération internationale de quinze et maintenant vingt-cinq États. L'émergence de solutions européennes harmonisées est illusoire puisque l'Union restera un système oscillant entre production de politiques publiques et coopération internationale. Les tensions qui en résultent étaient rationalisées et consolidées dans la dernière décennie sans pour autant avoir été résolues entièrement. En aucun cas, la redécouverte de ces tensions, inhérentes au projet, ne mérite l'annonce d'une crise européenne.

Cornelia WOLL

Max-Planck-Institut für Gesellschaftsforschung, Cologne
Institut d'études politiques de Paris

Partis, coalitions et gouvernements depuis 1945 : accumuler et standardiser pour comparer ²

Le début des années 2000 se caractérise par la publication d'ouvrages importants, tant par leur volume que par leur ambition, que le politiste francophone intéressé par le comparatisme ne peut ignorer. En effet, trois ouvrages synthétisent les résultats des recherches entreprises par des équipes internationales sur plusieurs années.

J. Woldendorp, H. Keman et I. Budge présentent une somme sur la composition des gouvernements de 48 démocraties entre 1945 et 1998. Les données exposées sont largement issues des activités ayant eu lieu au sein de l'European Consortium for Political Research. Elles reprennent et complètent les données précédemment publiées en 1993 et 1998 dans l'*European Journal of Political Research*. Elles sont à la fois exhaustives et standardisées, condition *sine qua non* d'une comparabilité robuste. Le chapitre introductif précise les choix des pays et les définitions adoptées. Deux chapitres sont ensuite consacrés à une approche transversale du contenu de l'ouvrage. Les caractéristiques institutionnelles des gouvernements sont, en premier lieu, présentées : chefs de l'État, type d'État, organisation du parlement, systèmes électoraux, relations exécutif-législatif, processus législatif, caractéristiques des gouvernements. En second lieu, est abordée la stabilité des démocraties parlementaires autour des questions de la durée des gouvernements et des motifs de terminaison des gouvernements en relation avec l'impact des institutions et des systèmes de partis. Le reste de l'ouvrage comprend un chapitre pour chacune des 48 démocraties prises en compte, avec une courte présentation du cadre institutionnel, un tableau récapitulatif des caractéristiques des gouvernements et un tableau des ministres composant chaque gouvernement avec leur nom, attribution et parti d'affiliation. La France fait l'objet de deux chapitres, l'un consacré à la Quatrième République (1945-1959), l'autre à la Cinquième République (1959-1998), décrite comme un régime semi-présidentiel. Les données présentées dans cet ouvrage monumental et rigoureux ont déjà permis des recherches de haute qualité quant à la composition partisane des gouvernements ³, par exemple, ou quant à l'instabilité ministérielle ⁴.

1. Si l'Europe « se recentre sur ses missions essentielles » (thèse 2), pourquoi « continue[...]-t-elle] d'expérimenter de nouvelles coopérations » (thèse 6) ? Pourquoi devons-nous nous consoler du fait que « l'ordre constitutionnel est consolidé », ce qui marque « un passage vers la maturité » (thèse 1), si « le problème du déficit démocratique de l'Union n'est pas résolu » (thèse 7) ?

2. J. Woldendorp, H. Keman, I. Budge, *Party Government in 48 Democracies (1945-1998)*, Londres, Kluwer, 2000 ; W. C. Müller, K. Strøm (eds), *Coalition Governments in Western Europe*, Oxford, Oxford University Press, 2003 (Comparative Politics) (1^{re} éd. : 2000) ; I. Budge, H. Klingemann, A. Volkens, J. Bara, E. Tanenbaum, *Mapping Policy Preferences*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

3. Cf. P. Warwick, J. Drukman, « Portfolio Salience and the Proportionality of Payoffs in Coalition Governments », *British Journal of Political Science*, 31 (4), 2001, p. 627-649.

4. Cf. J. Huber, C. Martinez-Gallardo, « Cabinet Instability and the Accumulation of Experience in the Cabinet : The French Fourth and Fifth Republics in Comparative Perspective », *British Journal of Political Science*, 34 (1), 2004, p. 27-48.

Avec un spectre géographique plus restreint, un objet bien circonscrit et une ambition théorique plus affirmée, W. Müller et K. Strøm supervisent un ouvrage conséquent consacré spécifiquement aux gouvernements de coalitions en Europe de l'Ouest. Là aussi, le travail est impressionnant dans sa portée comparative, avec les mêmes questions, les mêmes définitions et les mêmes variables dans 13 pays étudiés avec minutie. Chacun d'entre eux fait ainsi l'objet d'une monographie organisée autour de standards comparables. Le chapitre introductif des deux directeurs rappelle l'importance du phénomène et la fréquence des gouvernements de coalitions en Europe : seuls trois pays d'Europe de l'Ouest (Grèce, Espagne et Grande-Bretagne) n'ont jamais, ou presque, connu de gouvernement de coalition entre 1945 et 1999, et plus de 80 % des gouvernements français d'après-guerre sont des gouvernements de coalition. Les fondements théoriques de l'ouvrage sont clairement affirmés par les auteurs : la politique des coalitions est stratégique ; elle prend la forme d'un jeu entre les partis politiques ; les institutions contraignent les choix des coalitions, qui sont fondées sur les anticipations des acteurs. Deux thèmes ont reçu une attention approfondie de la part des auteurs du volume et rassemblent de manière systématique des données extrêmement précises et, dans certains cas, inédites : 1. le contenu de l'accord gouvernemental et les mécanismes assurant son respect ; 2. les causes et les conditions de la désunion ou de la renégociation de la coalition. Chaque chapitre monographique présente, en huit tableaux, l'ensemble des données concernant les gouvernements et les coalitions : nombre de partis au parlement, répartition des sièges, positionnement politique, coalition au gouvernement, date de début et de fin de la coalition, durée effective de la coalition, durée potentielle maximale, nombre de négociations, temps de négociations, nombre de partis en négociation et identité, caractéristiques de l'accord (qualitatives et quantitatives), composition partisane des ministères, motifs de terminaison des coalitions et, enfin, bilan électoral de la coalition au pouvoir. À la richesse des données, s'ajoute, pour chaque pays, une présentation de qualité qui restitue, dans leur contexte, les données contenues dans les tableaux. Le cas français est traité par J.-L. Thiébaud dans un chapitre conséquent consacré exclusivement à la Cinquième République. Bien que ce chapitre s'inscrit clairement dans la visée comparative de l'ouvrage, il est regrettable qu'il n'utilise pas les trois critères (nouveau Premier ministre, changement dans la composition partisane du gouvernement, ou élection parlementaire) adoptés dans le reste de l'ouvrage pour définir un nouveau gouvernement, préférant exposer le décompte habituel utilisé en France, basé sur les démissions formelles. L'ouvrage se termine par une première synthèse en forme de bilan comparé des données monographiques, centrée sur la « gouvernance » des coalitions, leurs formes et leurs effets. À ce jour, c'est incontestablement l'ouvrage sur les coalitions le plus riche empiriquement, le plus rigoureux dans la récolte des données comparées et le plus aisé d'utilisation.

La portée et l'utilisation des deux précédents ouvrages peuvent être complétées par la publication collective présentant les résultats du Manifesto Research Group, puis du Comparative Manifestos Project entre 1979 et 1998. Ce groupe au sein de l'European Consortium for Political Research a cherché à rassembler les manifestes partisans et à les coder pour estimer le positionnement relatif des différents partis politiques. L'analyse du contenu des programmes est considérée comme un moyen d'appréhender les positionnements relatifs, mais aussi l'évolution de ceux-ci dans le temps. Pour les auteurs, c'est également un moyen d'approcher de manière rigoureuse et comparable l'espace de la compétition politique. L'ouvrage présente les caractéristiques techniques de la méthode et ses principaux résultats. L'ensemble des données rassemblées par ce projet de recherche est accessible dans le CD-Rom qui accompagne ce livre. Ainsi, ce sont les positions de 288 partis politiques, lors de 364 élections nationales de 1945 à 1998, dans 25 pays, qui sont estimées. Il est à noter que les données pour la France sont, hélas, incomplètes : quelques mouvements et élections n'ont pas fait l'objet d'estimation. Loin d'être le seul mode d'estimation des positions des partis politiques, la méthode proposée à l'avantage de fournir une estimation pour chaque élection, pour chaque parti, dans chaque pays, alors que les autres méthodes utilisées et utilisables ne permettent, bien souvent, qu'une évaluation intemporelle des positions des partis. Cette caractéristique en fait un outil particulièrement adapté à l'étude comparée des régimes démocratiques.

La mise à disposition concomitante de trois ouvrages rendant accessible des données politiques recueillies dans une perspective explicitement cumulative et comparée impose implicite-

ment à la communauté scientifique – et tout particulièrement à ses jeunes chercheurs – de relever un défi : mener des recherches comparées cumulatives, rigoureuses et innovantes. En devenant plus aisé à relever, ce défi devient plus difficile à refuser.

Sylvain BROUARD
Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof)